La Boisse

Plan Local d'Urbanisme

Pont sur le lyodet

Le Grand Cassel

La Sereine

7B **Plan de zonage du centre au 1/2500ème**

Modification n°3
SEPTEMBRE 2019

Vu pour être rester annexé à l'arrêté du
Maire en date du 09 septembre 2019
Le
Monsieur le Maire, F. DROGUE

Agence 2ER (architectes, urbanistes, paysagistes) - 502 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tel : 04.78.83.61.87 - Fax : 04.78.83.64.62 - Email : agence.lyon@2er.fr
www.agence-2er.fr

LEGENDE :

U ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine de centre-village
- UApr : Zone du Prieuré
- UB : Zone urbaine pavillonnaire
- UBh et UBL : Zone urbaine à vocation hôtelière, et zone à vocation de logements sociaux
- Uh : Zone urbaine où les constructions sont possibles dans les dents creuses
- Uhc : Zone urbaine de valorisation du chateau
- UE : Zone urbaine pour les équipements publics
- Ugv : Zone urbaine pour les gens du voyage
- UGgvs : Zone urbaine pour les gens du voyage sédentarisés
- UGgvt : Zone urbaine destinée uniquement à l'accueil d'installations liées au cirque pendant les périodes de repos
- UX : Zone urbaine d'activités industrielles
- UXc : Zone urbaine commerciale
- UXd : Zone urbaine d'activités de la déchetterie
- UXe : Zone urbaine d'activités industrielles de RTE

AU ZONES D'URBANISATION FUTURE

- 1AU, 1AUa, 1 AUb : Zone à urbaniser (court et moyen terme)
- 2 AU : Zone à urbaniser (long terme)
- 1AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle, artisanale de service et commerciale
- 2AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle (long terme)

A ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- trame dédiée à la carrière
- Ap : Zone agricole pour le Poney Club

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N : Zone naturelle
- Nj : Zone naturelle de jardins familiaux
- Nci : Zone naturelle dédiée au cimetière israélite
- Nh et Nha : Zone naturelle de hameaux. En zone Nha, les constructions et extensions quelque soit la destination ne sont pas autorisées
- Np : Zone naturelle protégée pour les corridors

TRAMES SPECIFIQUES :

- Emplacements Réservés (L123 1-5 8° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (L130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés pour le CPAL
- Périmètre immédiat des puits de captage
- Périmètre rapproché des puits de captage
- Périmètre du L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme (ZONs PLUS, PLS, PLAI, PSLA)
- Zone rouge non constructible
- Zone bleue constructible avec prescriptions
- Zone verte dite de vigilance avec recommandations

ELEMENTS D'INFORMATION DIVERS

- Linéaire commercial
- Elément végétal repéré au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment repéré au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Etiquette des bâtiments repérés au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Plans d'alignement (voir pièce du dossier de PLU)
- Bâtiment non cadastré positionné à titre indicatif

Fond cadastral : Plan Cadastral Informatisé (DGFIP - 07/2019)

N°	Destination	superficie approchée (en m²)	bénéficiaire
1	Extension cimetière	1995 m²	Commune
2	Extension du cimetière israélite	1	Commune
3	Contrôle d'accès à l'entrée de réservoirs	19 844 m²	Commune
4	Aménagement d'une traversée de Petit Vaux	1 299 m²	Commune
5	Création de jardins familiaux	22 370 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	1 325 m²	Commune
7	Aménagement de la voirie	779 m²	Commune
8	Aménagement piétonnier	4 655 m²	Commune
9	Aménagement de deux chicanes piétonnes	169 m²	Commune
10	Création de la voirie piétonne	671 m²	Commune
11	Elargissement de la voirie et de	23 118 m²	Commune
12	Stationnement et voirie (jules	5 668 m²	Communauté de communes
13	Aménagement voirie et chemin	1 467 m²	Commune
14	Chemin d'accès à la servine (ivervières)	506 m²	Commune
15	Chemin piétons (entre les deux	489 m²	Commune
16	Stationnement Rue Goliard	670 m²	Commune
17	Chemin piétons (entre les deux	152 m²	Commune
18	Aménagement d'un trottoir	326 m²	Commune
19	Aménagement d'un trottoir (rue des écoles)	227 m²	Commune
20	Stationnement (croisement rue	540 m²	Commune
21	Elargissement de la voirie	1 300 m²	Commune
22	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération lyonnaise passant à l'ouest de la ligne actuelle avec franchissement ferroviaire	182 811 m²	RFF
23	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération lyonnaise passant à l'ouest de la ligne actuelle (section Nord (continuité Ouest)	435 540 m²	RFF